

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 20 février 2026 à 17h45, le Conseil Municipal de la Commune de Massay s'est réuni à la mairie, salle des Actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 16 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2026.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : - BARBIER Karine - CORNOT Gaëlle -THEVENIN Sandrine - MERSEY Yvette ; MM : PESKINE Jacques - CHIPAUX Louis - BEGIN Rémi - TOUBOUL Didier - BOUGERET Jean-Louis - METIVIER Joël - BITAUD Nicolas - CIDALE Jean-Charles - LEPLAT Michel,

Excusé(es)s ayant donné procuration : MEUNIER Marion donne pouvoir à Dominique LEVEQUE

Absent(es) :

A été nommé secrétaire : Joël METIVIER

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du dernier Conseil Municipal du 12 décembre 2025.
Ajout du point n° 16 à l'ordre du jour après accord du Conseil Municipal.

DEL-2026-02-01. Subvention au SC Massay - remboursement des factures EDF 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour accorder une subvention de 3 383.38€ au SC Massay pour couvrir les factures EDF de l'année 2025.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide

A la majorité (Pour : 15 Contre : Abstention :)

DEL-2026-02-02. Acceptation des dons et legs sur le Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'acceptation de versement de dons et legs sur le Budget de la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide

A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :)

DEL-2026-02-03. Tableau des effectifs au 01.02.2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer le tableau des effectifs au 01.02.2026 joint en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide

A la majorité (Pour : 15 Contre : Abstention :)

DEL-2026-02-04. Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget de la Commune

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du Compte Financier Unique correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2026, il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat conformément au tableau ci-après :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	+ 270 056,10
Résultats antérieurs reportés	+ 250 632,67
Résultat à affecter	+ 520 688,77
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	+ 95 185,03
Solde des restes à réaliser	- 423 216,34
Besoin de financement	- 328 031,31
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	328 031,31
Report en fonctionnement R002	192 657,46

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A la majorité des suffrages exprimés, 15 Voix (14 présents, 1 procuration),**

- **Vote** la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus

A la majorité (Pour : 15 Contre : Abstention :.....)

DEL-2026-02-05. BUDGET COMMUNE - Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de 2026 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section Fonctionnement : 1 413 506.86 €

Section Investissement : 1 780 396.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, x Voix (x présents, x absents ou procuration),

- **Adopte** le Budget Primitif 2026

- **Autorise** Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2026, la fongibilité des crédits possible en M57 avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7,5 %

- Section Investissement : 7,5 %

A la majorité : Pour : 15 Contre : Abstention :

DEL-2026-02-06. BUDGET COMMUNE - Vote des Taux 2026

Monsieur Le Maire rappelle que les taux 2026 n'augmenteront pas.

Le Conseil Municipal approuve les taux comme suit

- Taxe Foncier bâti : 36.44%
- Taxe Foncier non bâti : 26.11%
- Taxe d'habitation : 19.82%

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'appliquer les taux tels que présentés.

A la majorité (Pour : 15 Contre : Abstention :.....)

DEL-2026-02-07. Achat par la Commune de la parcelle AK 105 à M Métivier Joël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'achat de la Commune de Massay à M. METIVIER Joël la parcelle AK 105 située le Bourg pour un montant de 1 170 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide

A la majorité (Pour : 15 Contre : Abstention :.....)

DEL-2026-02-08. Renouvellement Convention Axereal sur la parcelle ZT 106

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention avec Axereal concernant le contrat de location de terrain nu situé sur la parcelle ZT 106.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide
A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :....)

DEL-2026-02-09. Motion « face aux PFAS, nous n’y arriverons pas seuls »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide
A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :....)

DEL-2026-02-10. Convention relative à l’utilisation de l’Orgue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de signer une convention entre

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide
A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :....)

DEL-2026-02-11. Contrat pour l’entretien et l’accord de l’orgue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de signer un contrat d’entretien et d’accord de l’orgue de l’Eglise Saint Paxent de Massay deux propositions ont été réceptionnées ;

- Facteur d’Orgues M. LEGATELOIS Thibaud 488,05 € TTC Par an (1 visite)
- EIRL LE BLE Pierre-Yves 775,20 € TTC Par an (1 visite)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide
A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :....)

DEL-2026-02-12. Adhésion au Centre Instructeur des dossiers ADS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de délibérer sur l’adhésion au centre instructeur des dossiers ADS de Vierzon.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide
A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :....)

DEL-2026-02-13. Adhésion au service ADS du PETR Centre-Cher – Convention portant missions d’instructions des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l’urbanisme et notamment les articles R423-14 et R423-15R423-15 ;
- **Considérant** que le PETR Centre-Cher peut être chargé des actes d’instruction des autorisations relatifs à l’occupation des sols.
- **Considérant** qu’à cet effet, il est nécessaire de conventionner afin d’organiser la répartition des rôles dans le processus d’instruction entre le PETR Centre-Cher, service instructeur et les parties prenantes, ainsi que les modalités financières.

Une Convention PETR / Commune fixe donc les modalités de travail et financières s’agissant de l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols, confié par les Communes. Cette convention définit aussi les champs respectifs d’intervention entre le Maire, autorité compétente, et le PETR, service instructeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- d’adhérer au service d’instruction des ADS du PETR Centre-Cher par prestation de service ;
- d’approuver la Convention passée entre le PETR Centre-Cher et la Commune de Massay portant mission d’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention et tout document afférent à cette adhésion

A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :....)

DEL-2026-02-14. Projet Photovoltaïque UNITE— Demande d’avis POINT REPORTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de délibérer sur la demande d’avis du projet photovoltaïque de la Société UNITE dont le dossier est joint en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, émet un **AVIS**

FAVORABLE - Nombre de voix :

DEFAVORABLE - Nombre de voix :

DEL-2026-02-15. Devis et facture pour Bungalows du terrain de Football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis et la facturation d'un ensemble de 3 bungalows modulaires pour le terrain de football de Massay.

Devis n° 160 005 du 06/05/2025

20 000,00 € NET

ISSA - 383 Allée Jean Blanche – 13730 ST VICTORET

Financement :

Facture n° 160 004 - Mairie de Massay

15 000,00 € NET

Facture n° 160 005 - SC MASSAY

5 000,00 € NET

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte le devis pour la participation à l'achat d'un ensemble de 3 bungalows modulaires pour un montant de 15 000,00 € Net, le solde étant réglé par le SC Massay à hauteur de 5 000,00 € Net, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :.....)

DEL-2026-02-16. Retrait de la délibération n° DEL2024-06-13 du 21 juin 2024 – Subvention à l'Association ARS MATHEMATICA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association ARS MATHEMATICA lors de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2024 pour l'organisation de la Fête de la Science à Vierzon.

A ce jour, il semblerait que l'Association ARS MATHEMATICA n'aie pas participé à cette fête, par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de retirer cette délibération.

A la majorité (Pour : 15... Contre : Abstention :.....)

Informations et questions diverses :

- *Tableau de tenue du bureau de vote du dimanche 15 mars 2026*
- *Travaux d'Assainissement collectif Route de Sailly*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Joël METIVIER
Secrétaire de Séance

